

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque C H E V R O L E T	Chevelle Laguna 350 Model LAE35.	Fiche d'homologation n° CH <u>0332 20</u>
--	-----------------------------	-------------------------------------	--

**MOYENS D'IDENTIFICATION** "Chevelle" à droite sur hayon  
 "Laguna" et "350" de chaque côté sur les ailes AV  
 "3 Chevelle LAE35." et "CH 0332 20" sur plaque du constructeur,  
 à droite sur face intérieure de l'aile  
 "1E35H3." devant No du châssis  
 Numéro du châssis frappé à gauche derrière pare-brise  
 Signe d'identification du moteur frappé "H" à l'avant à gauche sur culasse (frappé par l'importateur)  
 Constructeur CHEVROLET Motor Div. Detroit(USA) Importateur GENERAL MOTORS SUISSE SA, Bienne

**CHASSIS** Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement arrière  
 Direction gauche ou droite Assistance hydraulique  
 Frein de service hydr.2-circ.AV=disques/AR=exp.int.ass.par dépr.  
 Frein auxiliaire ) méc.exp.int.pédale [ AV=soupape de dosage  
 Frein stationn<sup>t</sup>. ) sur roues AR [ AR=limiteur  
 Transmission méc.toute synchr.ou automat. Nombre vit. 3 ou 4  
 Blocage differ. sur demande automatique Vitesse max. 177 km/h

**MOTEUR** Genre V Temps 4  
 Marque CHEVROLET Carbur. B  
 Type H  
 Position avant Nombre cyl. 8  
 Alésage 101,60 Course 88,39  
 Cylindr. 5733 cm<sup>3</sup> CV-Impt 29,20  
 CV-puiss. 145 SAE net 4000 t/m

**CARROSSERIE** Forme limousine (combi) Nombre portes 4 + 1  
[1 hayon à l'AR  
 Nombre de places : Total 6 ; AV 3 ; milieu - ; AR 3 ; Places debout -

Refroidissement eau  
 Bruit 82 dB (A) à 4000 t/m  
 Amortissement bruit 1 pot  
540x275x115 \$)

**DIMENSIONS**

	Voie	AV	AR
	Diam. braquage	G	DR
		<u>11,5</u>	<u>12,3</u>
Empattement	<u>2950</u>	/	/
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>5402</u>	<u>2200</u>	
Largeur	<u>1980</u>	<u>1080</u>	
Hauteur	<u>1490</u>	<u>720</u>	
Porte à faux	AV	<u>1002</u>	<u>1150</u>
	AR	<u>1450</u>	-
	lat.	-	-

**POIDS**

	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>1020</u>	-	<u>980</u>	<u>2000</u>
Charge utile	<u>115</u>	-	<u>515</u>	<u>630</u>
Total	<u>1135</u>	-	<u>1495</u>	<u>2630</u>
Garantie fabr.	-	-	-	<u>2630</u>
Dimens. pneus	<u>225 HR 14</u>	<u>4PR</u>	-	-
Charge p. essieu	<u>1200</u>	<u>(1,8)</u>	<u>1490</u>	<u>(2,3)</u>
de l'ensemble				
Poids maxi remorquable	-	-	-	kg

**EQUIPEMENT §)**      Equipement électrique 12 v

Feux de route HCR 4 (E)      Avertisseur optique -

Feux de croisement HCR 4 (E)      Feux de position A(E) dans HCR

Feux de gabarit latéraux: AV=orange / AR= rouge

Avertisseur DELCO REMY      Niv. sonore 93 (dB/A)

Essuie-glace électrique (2-vit.)      Lave-glace oui

Feux arrières GUIDE IAS      Catadioptrés I(E) + lat. AV+AR

Feux stop SAE STI 73      Feux de recul séparés

Eclair. plaque contr. au centre      Plaque forme haute 30x30x30

Rétroviseur 1/intér.+2/extérieurs      Indic. vitesse km/h

Indic. direction clign. disposition II et 2 latéraux AV

AV CH 1120906      latér IASAEP1A73      AR IAS SAE STI 73

Avert. clign. oui      Ceintures de sécurité: \*)

Antivol: verrou de direction et commande c.v.

Mesure des gaz d'échappement: CO 0,2 % / Déparasitage: D

**INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION**

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque & type CHEVROLET  
Chevelle Laguna 350

Homologation n° CH 0332 20

Forme de la carr. limousine

Places ass. : Total 6 (3 avant)

Poids à vide 2000      Carburant B

630      CV 29,20

Charge utile 630      Cylindrée 5753 cm<sup>3</sup>

Poids total 2630      Poids de l'ensemble -

**REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:** No de châssis du vhc. homologué = 1E35H3B439198

**\*) Ceintures de sécurité:** rapport d'expertise SAE-J-4c; ceinture sur les hanches pour le siège du milieu à l'avant admis pour raisons de construction.

**§) Modifiés par l'importateur:**

- les feux de route / croisement Sealed Beam sont remplacée par 2/ HCR4(E) avec feux de position A (E)
- les feux de position / clignoteurs avant sont trop loin du bord; sont débranchés. 2 clignoteurs séparés sont montés; les feux de position sont dans les phares.
- les catadioptrés originaux non-étanches; il en est monté 2/ I (E) complémentaires.
- l'extrémité de l'échappement est prolongé vers l'arrière, jusqu'au bout de la carrosserie
- un rétroviseur est monté à droite.

Lieu et date de l'expertise

Studen, 4.12./11.12.72

La commission d'expertise

CK